

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Métiers du droit et de l'administration

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Administration publique* est une formation ouverte aux étudiants titulaires d'une deuxième année de licence (L2) ou d'un diplôme équivalent qui, pour cette raison, présentent des profils hétérogènes.

Cette formation poursuit un double objectif puisque, d'une part, elle est diplômante et que, d'autre part, elle correspond à une préparation aux concours administratifs de la fonction publique territoriale ou d'État. Cela étant, elle favorise, en pratique, la poursuite d'études en master.

Elle permet, essentiellement, à des étudiants non-juristes d'acquérir un socle de connaissances fondamentales dans les principales disciplines du droit public, de conforter leur culture générale et de renforcer leurs techniques d'expression (écrite et orale) et ce, afin de leur donner les outils nécessaires à la préparation des concours administratifs.

La formation est dispensée à l'Université de Corse. Plusieurs de ses enseignements sont mutualisés avec la licence en *Droit* dispensée dans cette université.

Analyse

Objectifs
<p>La formation présente un double intérêt puisque elle est, d'une part, diplômante et qu'elle correspond, d'autre part, à une préparation aux concours administratifs (en lien avec l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Montpellier). La formation permet essentiellement à des étudiants non-juristes d'acquérir un socle de connaissances fondamentales dans les principales disciplines du droit public, de conforter leur culture générale et de renforcer la méthodologie. Les enseignements dispensés, qui se présentent surtout sous la forme d'enseignements théoriques, sont en cohérence avec les matières figurant dans les programmes des concours administratifs.</p> <p>À vrai dire, la formation est principalement perçue par les étudiants comme une première étape dans leur préparation aux concours administratifs et par l'université comme une voie efficace de réorientation pour des étudiants non-juristes.</p>
Organisation
<p>Au regard des enseignements dispensés et des modalités d'évaluation mises en œuvre, la formation apparaît comme une formation plutôt classique. Les enseignements, qui se présentent, traditionnellement, sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés sont organisés en trois unités d'enseignement (UE) par semestre, à savoir une unité majeure, une unité mineure et une unité transversale. Plusieurs enseignements sont mutualisés avec d'autres formations, ce qui conduit régulièrement les étudiants à relever la difficulté ou l'inadéquation de certains enseignements.</p> <p>Depuis l'année universitaire 2015/2016, la grille d'enseignements a évolué en lien avec la conclusion d'une convention avec l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Montpellier (qui a conduit, entre autres, à augmenter le nombre d'enseignements et à renforcer la part accordée au contrôle continu).</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>La formation, qui témoigne d'un ancrage local, semble manquer d'attractivité (eu égard à la faiblesse des effectifs au cours des dernières années) ; elle pourrait être renforcée, le cas échéant, par la mise en place d'une politique de communication.</p> <p>La visibilité de la formation au niveau national se manifeste via les réseaux IPAG (notamment au moyen de la convention conclue avec l'IPAG de Montpellier).</p> <p>La formation n'a ni de réelle visibilité au niveau international, ni d'ouverture particulière sur le monde professionnel.</p>
Équipe pédagogique
<p>La composition de l'équipe pédagogique se révèle partiellement en adéquation avec les objectifs de la formation. Cette composition, qui reflète la pluridisciplinarité affichée par la formation, est duale car elle intègre à la fois des intervenants issus du milieu académique et des intervenants issus du milieu professionnel (dont il conviendrait cependant d'augmenter sensiblement le nombre). On doit souligner le fait que les enseignements de langues étrangères sont confiés principalement à des lecteurs (et non à des Professeurs agrégés (PRAG)).</p> <p>Si les réunions plénières de l'équipe pédagogique sont plutôt rares, les échanges informels s'avèrent assez répandus, ce qui paraît cohérent dans une formation à forte hétérogénéité d'enseignants et à faible volume d'étudiants.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont relativement faibles (en moyenne moins d'une quinzaine d'étudiants) et en diminution (à savoir 14, 17, 10, 13 et 12 étudiants pour les cinq dernières années). La plupart des diplômés font le choix de poursuivre leurs études, soit en master, soit dans le cadre d'une préparation aux concours administratifs (Diplôme d'université et Classe préparatoire intégrée à l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Bastia).</p> <p>Peu de diplômés décident d'intégrer le monde professionnel à l'issue de la formation.</p>
Place de la recherche
<p>Eu égard aux objectifs affichés par la formation, à savoir la réorientation et la préparation aux concours administratifs, la place accordée à la recherche ne saurait être que marginale.</p> <p>La sensibilisation des étudiants à la recherche peut toutefois s'effectuer par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs qui assurent des enseignements dans la formation.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation n'occupe pas une place importante au sein de la formation dont le contenu se révèle axé avant tout sur des enseignements théoriques.</p> <p>Même si la composition de l'équipe pédagogique révèle que certains intervenants entretiennent des liens avec le milieu professionnel, que les étudiants peuvent choisir de réaliser un stage d'observation ou qu'ils ont la possibilité d'assister à divers événements impliquant une ouverture vers le monde professionnel, l'ouverture à l'extérieur est insuffisante.</p> <p>Dès lors, la formation ne s'avère pas en parfaite adéquation avec un objectif de préparation aux concours administratifs.</p>
Place des projets et des stages
<p>La formation accorde une faible place aux projets et aux stages.</p> <p>En effet, les étudiants peuvent choisir d'effectuer, en France ou à l'étranger, un stage d'observation (d'une durée allant jusqu'à un mois), mais celui-ci ne donne pas lieu à une évaluation. Pourtant, le conseil de perfectionnement signale l'importance et l'utilité des mécanismes d'insertion professionnelle au sein d'une formation qualifiée de « passerelle » et qui prépare aux concours administratifs.</p>

Place de l'international
<p>La dimension internationale de la formation s'avère relativement faible. Un tel constat peut se justifier par les objectifs affichés par la formation, à savoir préparer les concours de la fonction publique française (et ce, même si les épreuves de langues sont obligatoires dans la plupart des concours). Cela étant, la formation propose des enseignements de langue étrangère et invite les étudiants à réaliser une mobilité internationale (notamment dans le cadre du stage facultatif).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'accès à la formation suppose d'être titulaire d'une deuxième année de licence (L2) ou d'un diplôme équivalent. La formation se présente comme une « passerelle » au motif qu'elle contribue à favoriser la réorientation des étudiants issus de filières autres que le droit.</p> <p>Si la mise en place d'un soutien pédagogique différencié est envisagée, la formation n'établit pas de dispositif de mise à niveau (et ce, alors que les étudiants se caractérisent par la diversité de leurs parcours) ; elle ne prévoit pas non plus de véritables mécanismes d'accompagnement à l'insertion professionnelle. Pourtant, les effectifs (raisonnables) sont susceptibles de permettre un véritable accompagnement des étudiants.</p> <p>Les diplômés, dont le nombre demeure insuffisant (au cours des cinq dernières années, seuls 43 %, 35 %, 30 %, 69 % et 58 % des étudiants ont obtenu leurs diplômes), poursuivent souvent leurs études en master, notamment dans le master <i>Droit des collectivités territoriales</i>.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation est assurée uniquement en mode présentiel.</p> <p>Les enseignements prennent principalement la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD).</p> <p>Les étudiants bénéficiant du régime salarié disposent de certains aménagements puisque, d'une part, ils peuvent être dispensés d'assiduité en TD et que, d'autre part, des épreuves remplaçant le contrôle continu peuvent être organisées sous la responsabilité du directeur des études.</p> <p>Les étudiants et les enseignants se sont approprié largement l'Environnement numérique de travail (ENT).</p>
Évaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants est classique tant par ses modalités (épreuves écrites, épreuves orales, contrôles continus et examens terminaux) que par la mobilisation de l'équipe pédagogique.</p> <p>L'importance accordée au contrôle continu présente l'intérêt d'assurer un certain suivi des étudiants et de favoriser leur professionnalisation. Le contrôle continu permet de vérifier régulièrement le niveau des connaissances des étudiants (et, par suite, d'observer leur progression), mais aussi de les préparer aux épreuves des concours administratifs.</p> <p>En outre, quelques examens sont anticipés afin de mieux répartir la charge de travail des étudiants.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences transversales que les étudiants sont tenus d'acquérir ne sont pas clairement exposées dans les documents transmis par l'établissement, que ce soit dans le dossier, dans l'annexe descriptive au diplôme ou dans la fiche RNCP.</p> <p>Si, en collaboration avec la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP) de l'établissement, il est envisagé la création d'un portefeuille des compétences acquises par les étudiants (et ce, dans la perspective d'un grand oral d'admission au concours d'attaché territorial), à ce jour, aucun dispositif destiné au suivi de l'acquisition des compétences n'est mis en place.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est assuré pour l'essentiel par l'université au moyen d'enquêtes d'insertion professionnelle réalisées par les services de la POIP et, de manière complémentaire, par la Faculté de droit grâce au travail accompli par la responsable de l'ingénierie pédagogique et par le responsable de la formation.</p> <p>Le suivi des diplômés est facilité par le fait que la plupart des diplômés poursuivent leurs études en master ou dans un Diplôme d'université.</p> <p>Il convient, à cet égard, de souligner que peu de diplômés font le choix d'intégrer le monde professionnel à l'issue de la formation.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

S'agissant du conseil de perfectionnement, sa composition se révèle paritaire (mais non égalitaire) au motif qu'il intègre un représentant des étudiants, deux enseignants ainsi que deux professionnels. Il se réunit tous les ans.

S'agissant des procédures d'autoévaluation, elles s'apparentent, d'une part, aux échanges qui peuvent avoir lieu entre les étudiants, les enseignants ainsi que les professionnels (notamment dans le cadre du conseil de perfectionnement) et, d'autre part, à un questionnaire général - c'est-à-dire qui ne s'avère que partiellement adapté à la formation - soumis aux étudiants. A cet égard, il convient de souligner la forte implication des étudiants dans l'évaluation et, par suite, dans l'évolution de la formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La formation met l'accent sur les disciplines fondamentales du droit public, sur la culture générale ainsi que sur la méthodologie écrite et orale.
- La formation atteste d'un taux élevé de poursuite d'études.
- Des contacts privilégiés sont établis entre les étudiants et les divers acteurs de la formation.

Points faibles :

- Les effectifs se révèlent faibles et en diminution.
- La formation ne prévoit pas de dispositif de mise à niveau pour les étudiants issus de filières autres que le droit.
- Les mécanismes d'insertion professionnelle (par exemple, les stages) sont insuffisants.
- L'accompagnement personnalisé et le suivi individuel des étudiants sont lacunaires.
- La formation n'est pas suffisamment ouverte à l'international.

Avis global et recommandations :

La licence *Administration publique* de l'Université de Corse est conçue, au niveau des enseignements dispensés et des modalités d'évaluation mises en œuvre, comme une formation plutôt classique au regard de l'objectif annoncé qui est, avant tout, de préparer les étudiants aux concours administratifs. Cette formation présente toutefois plusieurs insuffisances ouvrant autant de pistes d'amélioration.

En raison notamment des enseignements mutualisés avec la licence en *Droit*, cette formation ne présente pas une réelle spécificité. Elle se présente avant tout comme une « passerelle », au motif qu'elle contribue à favoriser la réorientation des étudiants issus de filières autres que le droit. Cela étant, elle n'établit pas de dispositif de mise à niveau, alors que les étudiants se caractérisent par une diversité dans leurs parcours. Elle est perçue par les étudiants comme une première étape dans leur préparation aux concours administratifs, la plupart d'entre eux poursuivent leurs études dans le cadre d'un master en *Droit*.

La Licence *Administration publique* affiche un objectif difficilement atteint, à savoir la préparation (et, par suite, la réussite) aux concours administratifs.

Cette formation, dont le contenu est plutôt axé sur des enseignements théoriques, ne prévoit pas de véritables mécanismes d'accompagnement à l'insertion professionnelle. Même si la composition de l'équipe pédagogique révèle que certains intervenants entretiennent des liens avec le milieu professionnel et même si les étudiants peuvent réaliser un stage d'observation, l'ouverture à l'extérieur est très insuffisante.

En définitive, il conviendrait de mettre l'accent sur la finalité professionnalisante de cette formation, qu'il s'agisse d'augmenter le nombre d'intervenants issus du milieu professionnel, d'approfondir les liens avec les fonctions publiques ou d'intégrer les projets et les stages dans la formation. Il serait particulièrement opportun de renforcer la spécificité de cette formation, ce qui pourrait contribuer à accroître son attractivité et, par-là même, à justifier son maintien dans l'offre de formations proposée par l'Université de Corse.

Observations de l'établissement



Corte, le 26 avril 2017

**Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris**

N° Réf : PMR/VPCFVU/17/ 166

Monsieur le Président

Le Directeur de la Faculté de Droit, Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Corse et les responsables pédagogiques des formations concernées ont pris bonne note des observations formulées par les experts du HCERES.

La plupart des remarques avaient d'ores et déjà été anticipées et prises en compte dans l'écriture de la future carte de formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI

